



Gardez la forme !

Mondeville Gymnastique Sports Pour Tous Adultes Rentrée 2026/2027 le 7/09/2026

Renseignement / inscription : C.S.C.S. 3 rue A Croizat Mondeville

Mardi 16/06 Mercredi 17/06 Mercredi 24/06 10h00 - 12h00

Jeudi 25/06 17h00 - 19h00

Mardi 30/06 Mercredi 01/07 10h00 - 12h00

Jeudi 02/07 17h00 - 19h00

Samedi 29/08 14h00 - 18h30 Fête des associations Halle Bérégovoy Mondeville

Jeudi 03/09 17h00 - 19h00

du 07/09 au 23/09

Lundi 19h - 20h et Mercredi 10h - 12h

GYM D'ENTRETIEN

Halle Bérégovoy 2/6 rue Calmette

MARDI VANESSA 8h30 - 9h30
9h30 - 10h30

Halle Bérégovoy 2/6 rue Calmette

JEUDI MORGANE 8h50 - 9h50

Gymnase P Lafond rue Buddenstedt

JEUDI VANESSA 8h50 - 9h50



CARDIO SCULPT

Salle Lemarchand rue Bayet THOMAS

LUNDI 20h15 - 21h15

MERCREDI 19h30 - 20h30

GYM AQUATIQUE

MERCREDI 17h00 - 17h45

GYM MEMOIRE

Salle Viel Parking Piscine BENJAMIN

VENDREDI 9h45 - 10h45

GYM DOUCE

Salle Lemarchand FRANCOISE

MERCREDI 8h30 - 9h30 9h40 - 10h40 10h50 / 11h50

Liste attente Salle Bizet 4 rue V Hugo

MARDI 10h00 - 11h00



QI GONG CLAIRE

Salle Bizet 4 rue V Hugo

LUNDI 9h30 - 10h30

10h45 - 11h45

PILATES

Salle Bizet 4 rue V Hugo P. ANDRE

MERCREDI 17h45 - 18h45

(Priorité aux licenciés en activité)

JEUDI 9h00 - 10h00 et 11h30 - 12h30

STRETCHING

Salle Bizet 4 rue V Hugo PIERRE ANDRE

MERCREDI 18h50 - 19h50

JEUDI 10h15 - 11h15



BADMINTON

Gymnase P. Lafond PIERRE ANDRE

SAMEDI 9h15 - 10h30

Mondeville / Extérieurs

Licence GYM	105.00	125.00
+ A partir de 3 cours gym/s.	35.00	40.00
+ Gym aquatique	33.00	38.00
+ Qi Gong	48.00	58.00
+ Pilâtes	25.00	30.00
+ Stretching	25.00	30.00
+ Gym mémoire	25.00	30.00

Questionnaire de santé à remplir.

Joindre à la fiche d'inscription l'attestation de non contre-indication à la pratique sportive.

Si une réponse positive sur questionnaire de santé, certificat médical obligatoire.

—> Minimum de licenciés par séance 18

C..S..C..S. 3 Rue Ambroise Croizat 14120 Mondeville

Mail : usomgym.mondeville@laposte.net Tel: 02 31 82 22 73

Site : usom-gym.fr

Association ou Structure :
N° affiliation :
N° licence (si vous avez déjà été adhérent à la Fédération Française Sports pour Tous) :

☐ Mme ☐ M. Nom :
Nom de naissance : Prénom :
Né(e) le [] [] [] [] [] (- de 18 ans : Né(e) après le 31/12/2008) Nationalité :
Pays de naissance : Code Postal de naissance [] [] [] [] Ville de naissance :
Adresse :
Code Postal [] [] [] [] Ville : Pays :
Tél. [] [] [] [] [] [] [] []

RAPPEL Votre licence Sports pour Tous est 100 % numérique.
 Votre adresse courriel est donc indispensable pour la recevoir et pour accéder à votre Espace licencié.



☐ Je suis bénévolement engagé(e) dans mon Association et/ou mon Comité Sports pour Tous, en dehors de ma pratique sportive

☐ Je souhaite recevoir la newsletter fédérale☐ J'accepte d'être contacté(e) par les partenaires de la Fédération

Activité(s) pratiquée(s)

☐ Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression☐ Jeux d'Opposition☐ Arts Énergétiques☐ Jeux Sportifs☐ Activités de Pleine Nature☐ Activités Aquatiques

Activité(s) précise(s):

DISPOSITIF DU MINISTÈRE DES SPORTS : CONTRÔLE D'HONORABILITÉ DES ENCADRANTS SPORTIFS

Si j'accède à des fonctions d'éducateur sportif et/ou de dirigeant de Club, je dois impérativement souscrire une licence « Cadre Technique » ou « Dirigeant » afin de permettre à l'État de contrôler l'obligation d'honorabilité de tous les éducateurs bénévoles et dirigeants au sens de l'article L212-9 du Code du Sport.



NOTICE D'INFORMATION ASSURANCE 2026/2027

(Résumé du contrat MAIF multirisques et Assistance n° 4532082R - document non contractuel)



La licence vous assure uniquement pendant la pratique des sports de la Fédération, dans tous les Clubs Sports pour Tous :

1/ contre les conséquences financières des dommages corporels et matériels que vous causez à des tiers (garantie Responsabilité Civile obligatoire) ;

2/ contre les conséquences pécuniaires des dommages corporels dont vous êtes victime (garanties Accident Corporel facultatives).

SELON L'OPTION CHOISIE, VOUS BÉNÉFICIEZ DES GARANTIES CI-DESSOUS :

Accidents Corporels	Garantie de base Pratiquant (comprise dans la licence)	GARANTIES OPTIONS COMPLÉMENTAIRES (bulletin d'adhésion disponible sur le site Internet fédéral, rubrique « Affilier son Club » Nos services » Assurances » ou en cliquant ici)	
		Option 1	Option 2
Décès	12 500 €	30 000 €	45 000 €
Invalidité Permanente	25 000 € Capital réduit selon le taux d'invalidité	45 000 € Capital réduit selon le taux d'invalidité	76 000 € Capital réduit selon le taux d'invalidité
Frais médicaux/pharma/ chirurgicaux	Forfait 760 € Par sinistre, dans la limite des frais justifiés, après intervention Sécurité Sociale, mutuelles et autres assurances	Forfait 1 500 €	Forfait 1 500 €
Hospitalisation	Prise en charge intégrale du forfait hospitalier		
Soins dentaires et prothèses	150 € Montant maximum par dent, dans la limite des frais réels, hors intervention Sécurité Sociale, mutuelles et autres assurances	300 €	450 €
Optique	150 € Montant maximum par sinistre et par équipement, hors intervention Sécurité Sociale, mutuelles et autres assurances	300 €	450 €
Indemnités journalières	Néant	30 €	45 €
Allocations quotidiennes (franchise 5 jours)		Par jour avec un maximum de 365 jours sur justificatif	
Frais de remise à niveau scolaire		de pertes réelles nettes de revenu	
MAIF Assistance	Rapatriement et transport sanitaire suite à accident ou maladie : frais réels Frais d'hospitalisation à l'étranger : maximum 150 000 € Attention, aucune prestation ne sera prise en charge par MAIF Assistance sans son accord préalable		

⚠ Les garanties souscrites prennent effet le jour où vous avez effectué l'ensemble des formalités d'adhésion à la licence et réglé la totalité des sommes dues à ce titre.

J'atteste avoir été informé(e) de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer (art. L321-4 du Code du Sport). Dans ce cadre, je déclare avoir pris connaissance et compris les modalités d'assurance présentées dans la notice d'information assurance consultable depuis le site Internet fédéral, rubrique « **Affilier son Club** > Nos services > Assurances ».

La souscription d'une option complémentaire 1 à 25 € TTC ou 2 à 35 € TTC se fait à l'aide du bulletin d'adhésion à remplir directement en ligne depuis le site Internet fédéral, rubrique « Affecter son Club > Nos services > Assurances » ou en cliquant ici (paiement en ligne via CB).

☐ J'ai pris note de la possibilité de souscrire à l'une des garanties d'assurance Accident Corporel facultatives proposées avec ma licence. Le prix de la garantie de base comprise dans ma licence est de 0,23 € TTC, je peux ne pas y adhérer et le signifier à mon Club en lui transmettant le formulaire de refus des garanties d'assurances prévu à cet effet.

PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION OU DIRIGEANT DE LA STRUCTURE

☐ En tant que Président de l'Association ou Dirigeant de la Structure, je confirme le bien-fondé de cette demande

☐ LICENCIÉ☐ REPRÉSENTANT LÉGAL

Je déclare que les informations ci-dessus sont exactes et certifie mon choix de souscrire une licence à la Fédération Française Sports pour Tous ; ainsi qu'à en respecter les statuts et règlements.



Année 2026/2027
Affiliation : 95107671

Mondeville Gymnastique Sports Pour Tous Adultes

EXTERIEURS

NOM PRENOM SEXE : F/M Date naissance :

Adresse C.P. 14 Ville

Adresse mail obligatoire bien lisible pour communication interne. Votre licence Sports pour Tous est 100 % numérique. Votre adresse courriel est donc indispensable pour la recevoir et pour accéder à votre Espace licencié :

→@.....

Tel portable

Sélectionner vos jours de cours de gym

Cardio Sculpt Lundi
20h15 21h15
THOMAS (Salle Lemarchand) ☐

Gym Entretien Mardi
8h30 9h30
VANESSA (Halle Bérégovoy) ☐

Gym Entretien Mardi
9h30 10h30
VANESSA (Halle Bérégovoy) ☐

Gym Douce Mardi
10h00 11h00 (Salle Bizet)
EN ATTENTE ☐

Gym Douce Mercredi
8h30 9h30
FRANCOISE (Salle Lemarchand) ☐

Gym Douce Mercredi
9h40 10h40
FRANCOISE (Salle Lemarchand) ☐

Gym Douce Mercredi
10h50 11h50
FRANCOISE (Salle Lemarchand) ☐

Cardio Sculpt Mercredi
19h30 20h30
THOMAS (Salle Lemarchand) ☐

Gym Entretien Jeudi
8h50 9h50
MORGANE (Halle Bérégovoy) ☐

Gym Entretien Jeudi
8h50 9h50
VANESSA (Gymnase Lafond) ☐

Gym sur Chaise Jeudi
15h40 16h40
FRANCOISE (Salle Bizet) ☐

Gym sur Chaise Vendredi
15h00 16h00 (Salle Lemarchand)
BENJAMIN **EN ATTENTE** ☐

Badminton Samedi
9h15 10h30
PIERRE ANDRE (Gymnase Lafond) ☐

Questionnaire de santé à remplir. Joindre à la fiche de l'inscription :

-soit l'attestation de non contre-indication à la pratique sportive datée et signée.

-soit un certificat médical si une réponse positive sur le questionnaire de santé.

COTISATION SAISON 2026/2027 EXTERIEURS

Gym : 125,00€+ ☐

A partir de 3 séances gym/semaine: ...+ 40,00€ ☐

Stretching : mercredi 18h50—19h50 ... + 30,00€ ☐

Stretching : jeudi 10h15—11h15 + 30,00€ ☐

Aqua gym : + 38,00€ ☐

Qi Gong : lundi 9h30—10h30 + 58,00€ ☐

Qi Gong : lundi 10h45—11h45 + 58,00€ ☐

Pilâtes : mercredi 17h45—18h45 + 30,00€ ☐

Pilâtes : jeudi 9h00—10h00 + 30,00€ ☐

Pilates : jeudi 11h30—12h30 + 30,00€ ☐

Gymnastique mémoire: vendredi 10h—11h + 30,00€ ☐

Espèce ☐

Chèque ☐

Chèque(ANCV/CAF/Coupon CE) ☐

Montant à payer

Personne à prévenir en cas d'accident (indispensable)

M ou Mme Adresse

Tel : Domicile : Travail : Portable :

Droit à l'image

J'autorise la diffusion de photos de moi-même sur tous les supports de communication et tout outil de promotion du club. OUI ☐ NON ☐

Je déclare sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont exacts et demande à souscrire une licence à la Fédération Française Sports pour Tous. Dans ce cadre, je m'engage à respecter les statuts et règlements de la F.F.S.P.T. et de l'association Mondeville Gymnastique Sport Pour Tous Adultes.

A Mondeville, le

Signature



Mondeville Gymnastique Sports Pour Tous Adultes

MONDEVILLE

Année 2026/2027

Affiliation : 95107671

NOM PRENOM SEXE : F/M Date naissance:

Adresse 14120 MONDEVILLE

Adresse mail obligatoire bien lisible pour communication interne. Votre licence

Sports pour Tous est 100 % numérique. Votre adresse courriel est donc indispensable pour la recevoir et pour accéder à votre Espace licencié.

→@..... Tel portable:.....

Sélectionner vos jours de cours de gym

Cardio Sculpt Lundi 20h15 21h15 THOMAS (Salle Lemarchand)	☐
Gym Entretien Mardi 8h30 9h30 VANESSA (Halle Bérégovoy)	☐
Gym Entretien Mardi 9h30 10h30 VANESSA (Halle Bérégovoy)	☐
Gym Douce Mardi 10h00 11h00 (Salle Bizet) EN ATTENTE	☐

Gym Douce Mercredi 8h30 9h30 FRANCOISE (Salle Lemarchand)	☐
Gym Douce Mercredi 9h40 10h40 FRANCOISE (Salle Lemarchand)	☐
Gym Douce Mercredi 10h50 11h50 FRANCOISE (Salle Lemarchand)	☐
Cardio Sculpt Mercredi 19h30 20h30 THOMAS (Salle Lemarchand)	☐

Gym Entretien Jeudi 8h50 9h50 MORGANE (Halle Bérégovoy)	☐
Gym Entretien Jeudi 8h50 9h50 VANESSA (Gymnase Lafond)	☐
Gym sur Chaise Jeudi 15h40 16h40 FRANCOISE (Salle Bizet)	☐
Gym sur Chaise Vendredi 15h00 16h00 (Salle Lemarchand) BENJAMIN EN ATTENTE	☐
Badminton Samedi 9h15 10h30 PIERRE ANDRE (Gymnase Lafond)	☐

Questionnaire de santé à remplir. Joindre à la fiche d'inscription :

- soit l'attestation de non contre-indication à la pratique sportive datée et signée.
- soit un certificat médical si une réponse positive sur le questionnaire de santé.

COTISATION SAISON 2026/2027 MONDEVILLAIS

Gym :	105,00€	☐	
	+	☐	
A partir de 3 séances gym/semaine: ...	+ 35,00€	☐	
Stretching : mercredi 18h50—19h50.....	+ 25.00€	☐	
Stretching : jeudi 10h15—11h15	+ 25.00€	☐	
Aqua gym :	+ 33.00€	☐	
Qi Gong : lundi 9h30—10h30	+ 48.00€	☐	
Qi Gong : lundi 10h45—11h45.....	+ 48.00€	☐	
Pilâtes mercredi 17h45—18h45.....	+ 25.00€	☐	
Pilâtes jeudi 9h00 10h00	+ 25.00€	☐	
Pilâtes: jeudi 11h30—12h30	+ 25.00€	☐	
Gym Mémoire: vendredi 10h-11h.....	+ 25.00€	☐	
Montant à payer		€	

Espèce ☐
Chèque ☐
Chèque(ANCV/CAF/Coupon CE) ☐

Personne à prévenir en cas d'accident (indispensable)

M ou Mme Adresse.....
Domicile : Travail : Portable :

Droit à l'image

J'autorise la diffusion de photos de moi-même sur tous les supports de communication et tout outil de promotion du club. OUI ☐ NON ☐

Je déclare sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont exacts et demande à souscrire une licence à la Fédération Française Sports pour Tous. Dans ce cadre, je m'engage à respecter les statuts et règlements de la F.F.S.P.T. et de l'association Mondeville Gymnastique Sport Pour Tous Adultes.

A Mondeville, le

Signature



ATTESTATION D'ABSENCE DE CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE SPORTIVE

À remettre à votre animateur sportif lors de la première séance

Je soussigné(e), (indiquez vos nom et prénom)

atteste avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé « QS-SPORT » (Cerfa n°15699*01), disponible sur le site Internet fédéral, à l'occasion de la demande de renouvellement de la licence sportive de la Fédération Française Sports pour Tous pour la pratique sportive d'une ou de plusieurs des familles d'activités suivantes :

- activités gymniques d'entretien et d'expression
- activités de randonnées de proximité et d'orientation
- jeux sportifs et jeux d'opposition
- activités en milieu aquatique

Conformément au décret n° 2016-1387 du 12 octobre 2016 et de l'arrêté du 20 avril 2017 relatif au questionnaire de santé exigé pour le renouvellement d'une licence sportive modifiant les conditions de renouvellement du certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport, je n'ai pas besoin de fournir de certificat médical cette saison sportive.

Cette attestation est valable l'année, sous réserve de modification notoire de mon état de santé.

Attestation établie le : / /

Signature du pratiquant ou signature du représentant légal :

Questionnaire de santé + 18 ans

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :
 Vous êtes prêt pour votre saison sportive ! Si vous avez des questions sur votre état de santé parlez-en à votre médecin.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :
 Nous vous recommandons fortement d'aller consulter votre médecin et de lui montrer vos réponses au questionnaire avant de commencer votre saison sportive.



MONDEVILLE GYMNASTIQUE SPORT POUR TOUS ADULTES

Règlement intérieur de l'Association Mondeville Gymnastique Sport pour Tous Adultes, ayant pour objet de préciser les modalités pratiques de son fonctionnement dans le cadre prévu par ses statuts.

Adresse : Mondeville Gymnastique Sport pour Tous Adultes C.S.C.S. 1^{er} étage 3 rue A Croizat 14120 Mondeville

ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

Art 1 : Le présent règlement intérieur s'applique à tous les membres : dirigeants, animateurs et licenciés de l'association. Toute adhésion à l'association vaut acceptation des statuts de l'association **Mondeville Gymnastique Sport pour Tous Adultes** et du présent règlement.

Art 2 : Inscription et Admission

Les personnes désirant adhérer après avoir pris connaissance du règlement intérieur, devront remplir une fiche d'inscription comprenant leur identité, leur date de naissance, adresse, numéro de téléphone, adresse mail, coordonnées de la personne à prévenir en cas d'accident. Il est souhaitable de fournir une adresse mail afin de recevoir les informations relatives au fonctionnement de l'Association. L'Association **Mondeville Gymnastique Sport pour Tous Adultes** s'engage à ne pas diffuser cette adresse sans autorisation de l'adhérent. Pour les adhérents de 15 ans à moins de 18 ans, une autorisation parentale sera exigée.

Les formulaires d'inscription et l'attestation de non contre-indication à la pratique sportive (ou le certificat médical, si une ou plusieurs réponses positives sur le questionnaire de santé), seront remis exclusivement aux personnes responsables des inscriptions de juin, de début juillet et de septembre, ou aux personnes responsables de l'accueil de Mondeville Animation en juillet et août.

Les personnes non adhérentes à Mondeville Gym SPT en 2025-2026 peuvent faire l'essai d'une activité parmi celles qui sont proposées par l'Association avant de s'engager pour l'année. Mais pour pouvoir faire cet essai, elles doivent impérativement s'inscrire sur le site de la Fédération française Sport pour Tous (dont dépend Mondeville Gym SPT) et y créer un **Pass Journée Sports pour Tous**, valable pour une journée, gratuit ou un **Pass hebdo Sports pour Tous**, payant, valable 7 jours consécutifs. Au-delà de la période autorisée par le Pass, l'accès aux activités de l'Association est réservé aux adhérents à jour de leur cotisation annuelle. En cas d'adhésion en cours d'année, il existe un **Pass trimestriel "Sports pour Tous"** d'une validité de 90 jours, disponible à l'achat sur le site de la Fédération. Son coût s'élève à environ 16,00 €, auquel s'ajoute la cotisation due à l'association.

Le **Pass** est à présenter à l'animateur(trice) avant la séance.

Les personnes à jour de leur inscription peuvent tester diverses disciplines en début d'année : 2 cours de découverte sont possibles. Pour cela, elles devront se munir de tickets " 2 Séances d'essai " auprès des membres du Bureau, qui seront à remettre à l'animateur, en début de cours.

L'inscription se fait pour la saison, de septembre à juin.

Les jours fériés qui sont observés par tous ne nécessitent pas de récupération de notre part.

Nous proposons fréquemment des cours supplémentaires durant les vacances scolaires.

La cotisation adulte donne droit à 2 cours de gymnastique par semaine. A partir du 3^{ème} cours semaine, un supplément de tarif est demandé.

Le bureau se réserve le droit de limiter l'accès à certains cours pour des raisons de sécurité, pour des raisons sanitaires ou sur demande de l'animateur(trice). Le nombre minimum de licenciés par séance de gymnastique est de 15 licenciés à jour de leur cotisation.

Toute modification des renseignements fournis lors de l'inscription devra être signifiée par courrier adressé à l'attention de Mme la Présidente, Association **Mondeville Gymnastique Sport pour Tous Adultes C.S.C.S. 3 rue A Croizat 14120**

Mondeville (changement d'adresse, numéro de téléphone, adresse mail, maladie grave, intervention chirurgicale...etc.). En cas de maladie grave, d'intervention chirurgicale, fournir un certificat médical d'aptitude à la reprise de la pratique sportive.

Art 3 : Cotisation

Les membres adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation pour l'année dont le montant est fixé par le bureau de l'association lors de l'Assemblée Générale Ordinaire. Cette cotisation inclut le montant de la licence fixé par la Fédération

Française Sport Pour Tous (F.F.S.P.T.), le montant de la licence n'est pas dégressif en cours d'année. La cotisation permet par ailleurs de rémunérer l'ensemble du personnel nécessaire au bon fonctionnement de la vie associative, de payer les frais généraux et les fournitures, d'acheter le matériel nécessaire à la tenue des activités proposées.

Les membres adhérents doivent la cotisation en totalité en début d'année scolaire (septembre) ; elle est obligatoire pour toute personne désirant pratiquer la Gymnastique au sein de l'association.

Il est possible, mais uniquement en début d'année, de s'en acquitter par deux ou trois chèques, qui seront encaissés avec un décalage de 30 jours. Il est impératif que les 3 chèques soient remis en même temps, et datés du même jour.

La cotisation est forfaitaire et n'est ni remboursable, ni transmissible et ne présume en rien de l'assiduité du gymnaste. Si pour des raisons indépendantes de la volonté de l'Association **Mondeville Gymnastique Sport pour Tous Adultes** les cours ne peuvent pas être assurés, il ne sera procédé à aucun remboursement. Un remboursement sera possible sur **présentation d'un certificat médical jusqu'au 31/12/2026.**

Les chèques ANCV sont acceptés

Art 4 : Certificat médical

Fin du certificat médical obligatoire pour les adultes. Suite à l'adoption définitive par l'Assemblée Nationale de la proposition de loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le Sport, l'accès aux clubs sportifs par les pratiquants est facilité en supprimant l'obligation de présenter un certificat médical pour les majeurs.

Pour toute demande de licence Fédération Française Sport pour Tous, le licencié devra répondre au Questionnaire de santé QS-SPORT, publié par l'arrêté du 20 avril 2017, exigé pour le renouvellement d'une licence sportive (JORF n° 0105 du 4 mai 2017). Ce questionnaire de santé permet de savoir si le licencié doit fournir un certificat médical pour renouveler sa licence sportive.

- NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

- Si le licencié a répondu OUI à une ou plusieurs questions, il doit fournir un certificat médical, établi par un médecin, sur présentation du questionnaire renseigné.

- Si le licencié a répondu NON à toutes les questions, il lui suffit d'attester avoir répondu NON à toutes les questions (selon les modalités prévues par la fédération) et de joindre l'attestation d'absence de contre-indication à la pratique sportive à sa demande d'inscription ou de renouvellement de la licence.

FONCTIONNEMENT

Art 5 : Informations à destination des licenciés

Les copies des diplômes sportifs des animateurs (rices) sont consultables sur demande par les licenciés et affichés à l'entrée des gymnases.

Art 6 : Déroulement des cours adultes

- Les cours sont dispensés dans des locaux appartenant à la municipalité.
- Il est demandé à chaque adhérent de respecter les horaires des cours et d'éviter les retards qui peuvent perturber le bon déroulement des cours. **L'animateur (rice) se réserve le droit de refuser tout adhérent qui arriverait en retard aux cours.**
- Pour le bien-être de chacun, chaque membre devra avoir un comportement correct, ne pas perturber les cours par des bavardages excessifs et mettre son portable sur silencieux.
- Le pratiquant doit obligatoirement se changer dans le vestiaire.
- La participation aux cours nécessite le port d'une tenue appropriée, de chaussures de sport propres et sèches spécialement réservées à la pratique de la discipline, d'un tapis de sol et d'une serviette à mettre sur les tapis de sol.
- Lors des entraînements, le port des bijoux est déconseillé. En aucun cas, le club ne pourra être tenu responsable des objets (bijoux, téléphone) cassés, perdus ou volés durant les cours.
- Pour des raisons de sécurité, il est recommandé de ne pas mâcher de chewing-gum pendant les activités.
- Les licenciés inscrits au club sont pris en charge uniquement lors de la durée du cours. L'utilisation des gymnases se fait sous la seule responsabilité du Président d'association ou de son mandant. Aucun sportif ne peut pénétrer dans l'enceinte sportive (vestiaires ou aires d'évolution) en l'absence de l'animateur. L'animateur ne quittera l'enceinte sportive qu'après avoir vérifié le départ de tous les sportifs. Le gymnase sera fermé par le gardien 15 minutes après l'heure programmée de fin d'entraînement.
- L'association ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'un incident ou accident survenu en dehors des heures de cours.
- En cas d'accident corporel survenu pendant l'entraînement, le pratiquant autorise les membres dirigeants de l'association présents et/ou l'entraîneur responsable à prendre toutes les mesures d'urgence qu'il jugera nécessaires pour assurer sa sécurité en tenant compte des informations mentionnées lors de l'inscription.
- Un téléphone est à la disposition des associations en cas de nécessité absolue.

Art 7 : Matériel à disposition des adhérents

-Le matériel nécessaire à la pratique de la gymnastique, propriété de la section, est entreposé dans le local du gymnase prévu à cet effet et dont la clé est remise aux animateurs (rices) ainsi qu'à certains membres du bureau. Ce matériel est mis à disposition par l'animateur (rice) en début de cours, et rangé tel qu'il a été trouvé en fin de cours. Il faut veiller au respect des consignes de l'animateur (rice) lors de son utilisation.

Art 8 : L'association se réserve la possibilité de mettre en place des séances de Gymnastique « adultes » pendant les vacances scolaires en fonction du calendrier et de la disponibilité des locaux et des animateurs (rices).

Art 9 : L'association se réserve la possibilité d'organiser, durant la saison, des stages payants « découverte », une randonnée mensuelle ou d'autres activités sportives.

Concernant la randonnée mensuelle, toute sortie doit se faire dans le respect du code de la route ; chaque personne sera responsable de ses imprudences et de l'état de son matériel (bicyclette par exemple).

Art 10 : Assurance

Chaque licencié est assuré, durant la pratique de son activité, en responsabilité civile, par l'assurance de la Fédération Française Sport Pour Tous et ce jusqu'au 31/08/2027. Les locaux et le matériel sont assurés par l'Association **Mondeville Gymnastique Sport pour Tous Adultes**. La responsabilité de l'Association ne commence qu'à l'heure du début de séance et s'arrête à l'heure de fin de séance, dans le lieu défini et en présence de l'animateur de l'association .

L'Association **Mondeville Gymnastique Sport Pour Tous Adultes** décline toute responsabilité en cas de vol ou de vandalisme sur les effets ou matériels personnels des membres.

Art .11 : Droit à l'image

Le licencié autorise ou n'autorise pas la diffusion de son image sur tous supports de communication et tous outils de promotion du club, sur le site de la mairie de Mondeville et dans la presse locale. A préciser au moment de l'inscription.

Art 12 : Assemblée Générale

Elle a lieu une fois par an, la date est fixée par les membres du bureau de l'association. Cette date est communiquée 15 jours avant la date fixée, par affichage, par voie postale, par courrier électronique, par voie de presse écrite. Tout membre de l'association peut demander l'inscription de questions à l'ordre du jour. Ces questions doivent parvenir à la Présidente de l'Association au moins 10 jours avant la réunion. L'assemblée peut délibérer sur d'autres questions non inscrites à l'ordre du jour.

Art 13 : L'association se réserve le droit d'exclure tout adhérent qui dérogerait aux règles de sécurité et de civilité et perturberait ainsi le bon déroulement des séances de Gymnastique.

DIVERS

Art 14 : Pandémie, Covid 19

Le licencié s'engage à respecter le protocole sanitaire élaboré par l'Association **Mondeville Gymnastique Sport pour Tous Adultes**.

Art 15 : Approbation du règlement

Le licencié certifie avoir pris connaissance du règlement, affiché dans tous les gymnases et s'engage à le respecter. Le non-respect du présent règlement peut entraîner l'exclusion, temporaire ou définitive de l'Association **Mondeville Gymnastique Sport pour Tous Adultes** sans remboursement partiel ou total de la cotisation.

Nom, prénom du licencié :

Mondeville le...../...../....2026,

" Lu et approuvé "

Signature